

DEC 02/2019

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 6 mars 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 6 mars 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC 02/2019 à l'intérieur de la section III – Commission – du budget général pour l'exercice 2019



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 26 février 2019
(OR. en)

6854/19

FIN 174

NOTE DE TRANSMISSION

| | |
|--------------------|--|
| Origine: | Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission |
| Date de réception: | 25 février 2019 |
| Destinataire: | Monsieur Eugen Orlando TEODOROVICI, président du Conseil de l'Union européenne |

| | |
|--------|---|
| Objet: | Proposition de virement de crédits n° DEC 02/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019 |
|--------|---|

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 02/2019.

p.j.: DEC 02/2019



BRUXELLES, LE 25/02/2019

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2019
SECTION III - COMMISSION TITRES: 22, 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 02/2019

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2202 Processus et stratégie d'élargissement

| | | |
|--|----|----------------|
| POSTE - 22 02 03 02 Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union | CP | -64 000 000,00 |
|--|----|----------------|

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

| | | |
|---|----|----------------|
| ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence | CE | -45 897 884,00 |
|---|----|----------------|

| | | |
|---|----|----------------|
| ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence (crédits reportés à engager jusqu'au 31/12) | CE | -34 102 116,00 |
|---|----|----------------|

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, assistance alimentaire et préparation aux catastrophes

| | | |
|---|----|---------------|
| ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins (crédits reportés à engager jusqu'au 31/12) | CE | 34 102 116,00 |
|---|----|---------------|

| | | |
|---|----|---------------|
| ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins | CE | 45 897 884,00 |
| | CP | 64 000 000,00 |

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

22 02 03 02 - Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 21/02/2019

| | CP |
|--|-----------------------|
| 1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 678 080 653,00 |
| 2 Virements | 0,00 |
| 3 Total des crédits de l'exercice (1+2) | 678 080 653,00 |
| 4 Crédits déjà utilisés | 6 829 719,53 |
| 5 Crédits disponibles (3-4) | 671 250 933,47 |
| 6 Prélèvement proposé | 64 000 000,00 |
| 7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6) | 607 250 933,47 |
| 8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1) | 9,44 % |
| 9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

| | CP |
|---|-----------|
| 1 Crédits disponibles en début d'année | 0,00 |
| 2 Crédits disponibles à la date du 21/02/2019 | 0,00 |
| 3 Taux d'exécution [(1-2)/1] | n/a |

d) Justification détaillée du prélèvement

En raison de retards enregistrés dans le renouvellement de l'attribution d'une subvention directe dans le domaine des soins de santé, les paiements correspondants seront reportés à 2020. Par conséquent, les prévisions de paiement initiales établies au printemps 2018 pour le projet de budget 2019 ont été révisées et des crédits de paiement d'un montant de 128,0 millions d'EUR peuvent être mis à disposition.

I.2

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 21/02/2019

| | CE |
|--|-----------------------|
| 1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 351 500 000,00 |
| 2 Virements | 0,00 |
| 3 Total des crédits de l'exercice (1+2) | 351 500 000,00 |
| 4 Crédits déjà utilisés | 0,00 |
| 5 Crédits disponibles (3-4) | 351 500 000,00 |
| 6 Prélèvement proposé | 45 897 884,00 |
| 7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6) | 305 602 116,00 |
| 8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1) | 13,06 % |
| 9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

| | CE |
|---|-----------|
| 1 Crédits disponibles en début d'année | 0,00 |
| 2 Crédits disponibles à la date du 21/02/2019 | 0,00 |
| 3 Taux d'exécution [(1-2)/1] | n/a |

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide spécifiques de pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

I.3

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence (crédits reportés à engager jusqu'au 31/12)

b) Données chiffrées à la date du 21/02/2019

| | CE |
|--|----------------------|
| 1 Crédits de l'exercice (crédits reportés à engager jusqu'au 31/12) | 34 102 116,00 |
| 2 Virements | 0,00 |
| 3 Total des crédits de l'exercice (1+2) | 34 102 116,00 |
| 4 Crédits déjà utilisés | 0,00 |
| 5 Crédits disponibles (3-4) | 34 102 116,00 |
| 6 Prélèvement proposé | 34 102 116,00 |
| 7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6) | 0,00 |
| 8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1) | 100,00 % |
| 9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

| | CE |
|---|-----------|
| 1 Crédits disponibles en début d'année | 0,00 |
| 2 Crédits disponibles à la date du 21/02/2019 | 0,00 |
| 3 Taux d'exécution [(1-2)/1] | n/a |

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide spécifiques de pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins (crédits reportés à engager jusqu'au 31/12)

b) Données chiffrées à la date du 21/02/2019

| | CE |
|---|----------------------|
| 1 Crédits de l'exercice (crédits reportés à engager jusqu'au 31/12) | 0,00 |
| 2 Virements | 0,00 |
| 3 Total des crédits de l'exercice (1+2) | 0,00 |
| 4 Crédits déjà utilisés | 0,00 |
| 5 Crédits disponibles (3-4) | 0,00 |
| 6. Renforcement demandé | 34 102 116,00 |
| 7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6) | 34 102 116,00 |
| 8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1) | n/a |
| 9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

| | CE |
|---|-----------|
| 1 Crédits disponibles en début d'année | 93 908,14 |
| 2 Crédits disponibles à la date du 21/02/2019 | 28 001,14 |
| 3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$ | 70,18 % |

d) Justification détaillée du prélèvement

Le Yémen est actuellement le théâtre de la pire crise humanitaire dans le monde et, selon les derniers chiffres publiés en janvier 2019, la situation continue de se détériorer. 24,1 millions d'habitants au total ont aujourd'hui besoin d'assistance (soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente). Le rythme de détérioration est, en outre, sans précédent: le nombre de personnes ayant un besoin urgent d'aide a augmenté de 27 % au cours de l'année passée et a atteint 14,3 millions. 238 000 Yéménites au moins souffrent déjà de la famine, selon le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, tandis que plus de la moitié des 333 districts du pays se trouve aujourd'hui au bord de la famine.

Compte tenu de ces besoins croissants, le plan d'intervention humanitaire pour le Yémen devrait atteindre 4,175 milliards d'USD, soit une augmentation de 41 % par rapport à 2018. Cela s'explique en grande partie par une augmentation massive des besoins en matière de sécurité alimentaire, l'objectif étant de couvrir jusqu'à 12 millions de personnes par mois, alors qu'actuellement 8 millions de personnes sont couvertes dans ce cadre.

Compte tenu de l'ampleur sans précédent des besoins, 80,0 millions d'EUR en crédits d'engagement et 64,0 millions d'EUR en crédits de paiement sont demandés, en plus des 35,0 millions d'EUR déjà programmés pour cette crise en 2018.

Au 15 février, le taux d'exécution global des crédits d'engagement inscrits au chapitre 23 02 (Aide humanitaire) s'établissait à 93,3 % des crédits disponibles, tandis qu'il s'établissait à 4,9 % pour les crédits de paiement.

La réserve opérationnelle de l'aide humanitaire devrait être utilisée au cours du premier semestre de l'année pour faire face à d'autres crises humanitaires ou à des catastrophes soudaines.

La Commission a identifié, dans l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), 64,0 millions d'EUR en crédits de paiement et propose leur redéploiement. Par conséquent, la Commission sollicite la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence pour un montant de 80,0 millions d'EUR en crédits d'engagement, dont 34,1 millions d'EUR provenant des crédits reportés de la réserve.

II.2

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 21/02/2019

| | CE | CP |
|---|-----------------------|-------------------------|
| 1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 1 592 271 335,00 | 1 540 690 000,00 |
| 2 Virements | 0,00 | -141 475,00 |
| 3 Total des crédits de l'exercice (1+2) | 1 592 271 335,00 | 1 540 548 525,00 |
| 4 Crédits déjà utilisés | 1 211 530 000,00 | 62 202 294,94 |
| 5 Crédits disponibles (3-4) | 380 741 335,00 | 1 478 346 230,06 |
| 6. Renforcement demandé | 45 897 884,00 | 64 000 000,00 |
| 7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6) | 426 639 219,00 | 1 542 346 230,06 |
| 8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1) | 2,88 % | 4,15 % |
| 9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

| | CE | CP |
|---|-----------|--------------|
| 1 Crédits disponibles en début d'année | 93 908,14 | 3 617 155,06 |
| 2 Crédits disponibles à la date du 21/02/2019 | 28 001,14 | 294 094,98 |
| 3 Taux d'exécution [(1-2)/1] | 70,18 % | 91,87 % |

d) Justification détaillée du prélèvement

Le Yémen est actuellement le théâtre de la pire crise humanitaire dans le monde et, selon les derniers chiffres publiés en janvier 2019, la situation continue de se détériorer. 24,1 millions d'habitants au total ont aujourd'hui besoin d'assistance (soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente). Le rythme de détérioration est, en outre, sans précédent: le nombre de personnes ayant un besoin urgent d'aide a augmenté de 27 % au cours de l'année passée et a atteint 14,3 millions. 238 000 Yéménites au moins souffrent déjà de la famine, selon le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, tandis que plus de la moitié des 333 districts du pays se trouve aujourd'hui au bord de la famine.

Compte tenu de ces besoins croissants, le plan d'intervention humanitaire pour le Yémen devrait atteindre 4,175 milliards d'USD, soit une augmentation de 41 % par rapport à 2018. Cela s'explique en grande partie par une augmentation massive des besoins en matière de sécurité alimentaire, l'objectif étant de couvrir jusqu'à 12 millions de personnes par mois, alors qu'actuellement 8 millions de personnes sont couvertes dans ce cadre.

Compte tenu de l'ampleur sans précédent des besoins, 80,0 millions d'EUR en crédits d'engagement et 64,0 millions d'EUR en crédits de paiement sont demandés, en plus des 35,0 millions d'EUR déjà programmés pour cette crise en 2018.

Au 15 février, le taux d'exécution global des crédits d'engagement inscrits au chapitre 23 02 (Aide humanitaire) s'établissait à 93,3 % des crédits disponibles, tandis qu'il s'établissait à 4,9 % pour les crédits de paiement.

La réserve opérationnelle de l'aide humanitaire devrait être utilisée au cours du premier semestre de l'année pour faire face à d'autres crises humanitaires ou à des catastrophes soudaines.

La Commission a identifié, dans l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), 64,0 millions d'EUR en crédits de paiement et propose leur redéploiement. Par conséquent, la Commission sollicite la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence pour un montant de 80,0 millions d'EUR en crédits d'engagement, dont 34,1 millions d'EUR provenant des crédits reportés de la réserve.

ANNEX

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE EMERGENCY AID RESERVE IN 2019

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2019 which relate to the Emergency Aid Reserve (EAR), and the remaining amount of the EAR reserve following the approval of these proposals.

| Transfer Ref | Content | Commitment Appropriations from Reserve carried-over (EUR) | Commitment Appropriations from 2019 Reserve (EUR) | Payment Appropriations from 2019 Reserve (EUR) |
|--------------|---|---|---|--|
| | Initial appropriations | 34.102.116 | 351.500.000 | 351.500.000 |
| DEC 02 | Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Yemen | 34.102.116 | 45.897.884 | |
| DEC 03 | Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Venezuela | | 50.000.000 | |
| DEC 04 | Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for South Sudan | | 30.000.000 | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | Total of Proposals | 34.102.116 | 125.897.884 | 0 |
| | Remainder | 0 | 225.602.116 | 351.500.000 |
| | Total remainder of commitment appropriations | 225.602.116 | | |